



RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SAISON 2023/2024

Contribution aux nouveaux statuts

Ce début de saison a été marqué par la réforme de nos statuts et notamment les nouvelles orientations prévues par la Loi sur le sport.

Dans son rôle de réflexion et de proposition, le Conseil de Surveillance a soumis un certain nombre de remarques sur ces nouveaux statuts.

On y retrouve, par exemple, le fait que le bureau restreint pourra accélérer les procédures de gestion quotidienne mais dans des situations de prévention de crise ou d'urgence, il prendra également des décisions relevant de la compétence du Conseil d'Administration. Cette modification rejoint certaines de nos anciennes propositions.

Cette réforme statutaire entraîne aussi plusieurs modifications importantes qui vont concerner directement le Conseil de Surveillance :

- Réduction du nombre de ses membres de 14 à 11. Le CS a souligné les difficultés que cela pouvait entraîner ;
- Application de la parité ;
- Nouvelles attributions.

En plus de ses précédents rôles statutaires, la réforme prévoit que le Conseil de Surveillance sera chargé de proposer au Conseil d'Administration le principe et le montant des rémunérations éventuelles, du Président, du Secrétaire Général et du Trésorier.

Suivi du projet fédéral

La mission statutaire la plus délicate, mais sûrement l'une des plus importantes, concerne le suivi de la bonne exécution du Projet Fédéral.

Tâche d'autant plus importante à remplir que la forte augmentation du nombre de licences, recherchée par l'Exécutif, lui a permis de poursuivre un projet de développement ambitieux. Dans ces conditions, la mission du Conseil de Surveillance, qui consiste « à exercer un contrôle sur la gestion de la fédération », devient également plus complexe. Cela demande une meilleure communication et une vigilance accrue.



Pour tenir compte de cette forte croissance de la FFvolley, il devient nécessaire de faire évoluer les contrôles et mettre en place de nouveaux tableaux de bord permettant de mieux assumer notre mission. Cela concernera les postes importants de dépenses comme les organisations mais également le suivi des subventions et les différents contrats signés avec les autorités de tutelle.

Les autres missions principales assurées au cours de la saison

➤ Réunions avant CA

En plus de ses réunions en présentiels, le Conseil de Surveillance se réunit en visioconférence à chaque veille de Conseil d'Administration afin d'examiner des documents communiqués et les points inscrits à l'ordre de jour et ainsi faire part de ses éventuelles observations.

Le Conseil de Surveillance a déjà indiqué à l'exécutif que l'arrivée tardive des documents ne permet pas aux destinataires de réaliser une analyse sérieuse.

➤ Suivi social

Le nombre de salariés en CDI est en légère augmentation mais correspond à l'accroissement d'activité et est en phase avec celle-ci. Le CS a aussi constaté une augmentation du supplément de rémunération versé aux fonctionnaires détachés auprès de la fédération. Des primes ont été également versées aux joueuses et joueurs, reflet des bons résultats de nos équipes de France.

➤ Suivi des procès-verbaux

Le conseil rappelle l'importance des Procès-verbaux et leur diffusion pour maintenir cette communication en direction des clubs et des licenciés. A l'heure de l'extension du pouvoir de l'exécutif, il est indispensable d'avoir une parution régulière, notamment ceux du bureau exécutif, et de toutes les commissions fédérales.

Structuration de la FFvolley avec optimisation de son organisation

Nous nous félicitons d'avoir atteint et même dépassé l'objectif des 200 000 licenciés avec un an d'avance.

Dans le cadre du développement, associé à la situation financière saine, il était logique d'envisager le changement de siège fédéral.

Le Conseil de Surveillance a pu constater que cela s'est fait dans de bonnes conditions et félicite l'exécutif pour les différentes aides obtenues.



Ce changement de siège doit également être l'occasion d'optimiser le développement de la FFvolley et doit être couplé à un renforcement de la professionnalisation et de l'organisation structurelle de la fédération.

Nos élus en charge du fonctionnement doivent se libérer de certaines tâches pour se consacrer encore plus à leur rôle stratégique tout en s'appuyant sur des « compétences techniques » et ainsi assurer la pérennité de notre fédération.

Comité de gestion

Une nouvelle fois, et conformément aux statuts, par suite de la révocation de l'équipe dirigeante de la Ligue de la Martinique, le Conseil de Surveillance a été sollicité pour constituer un Comité de Gestion.

Les statuts prévoient la mise en place de ce Comité pour expédier les affaires courantes et organiser au plus vite une Assemblée Générale Elective.

Malheureusement comme nous avons pu le constater dans le passé, les choses ne se déroulent pas aussi simplement, et force est de constater que, six mois après sa création, le Comité est toujours en place et, ne pouvant présenter une situation comptable et financière à de nouveaux dirigeants, n'a pu convoquer l'Assemblée Générale prévue.

Ce type de situation met en avant la nécessité pour la fédération d'assurer un suivi régulier et complet permettant une anticipation des difficultés que pourraient rencontrer les ligues ou les comités départementaux. Un fichier accessible devrait être constitué, fichier qui regrouperait les comptes de résultat et le bilan, le rapport des Commissaires aux Comptes ou des experts comptables et les procès-verbaux des Assemblées Générales et des comités directeurs avec les pièces annexes. Bien entendu une cellule devrait en avoir la responsabilité pour réagir plus rapidement.

Etudes thématiques

Des études thématiques sont réalisées par le Conseil de Surveillance :

➤ Le Beach

L'important plan du développement du secteur Beach a amené le Conseil de Surveillance à réaliser une étude qu'il va remettre prochainement à l'exécutif.

➤ Bénévolat

Nous avons déjà signalé le rôle prépondérant des bénévoles au sein de la fédération notamment pour la réussite du plan de développement. Le but de cette étude est de mettre en lumière leur apport essentiel mais aussi de



réfléchir à l'aide qui pourrait être apportée à leurs motivations et à la réalisation de leurs tâches. Etude rendue encore plus nécessaire depuis la COVID-19.

Elle sera remise à l'exécutif d'ici la fin de l'année.

Conclusion

Après les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, la nouvelle Loi sur le sport aura amené des modifications législatives, réglementaires et statutaires. L'établissement et la communication des documents évoqués précédemment sont indispensables.

Les diverses crises de gouvernance du Sport Français ont déclenché des auditions d'un grand nombre de Fédérations à l'Assemblée Nationale. Elles ont, entre autres, fait ressortir la nécessité de transparence et de contrôle au sein des fédérations. Le Conseil de Surveillance est l'organe qui permettra de répondre à ce besoin.

Le Conseil de Surveillance